

## Les deux tiers des résidus de pesticides dans l'alimentation sont des perturbateurs endocriniens potentiels

L'ONG Générations futures repose la question des risques chroniques potentiels pour le consommateur exposé à de faibles doses.

LE MONDE | 03.09.2018 à 22h57 • Mis à jour le 03.09.2018 à 23h34 | Par [Stéphane Foucart](#)  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/09/03/les-deux-tiers-des-residus-de-pesticides-dans-l-alimentation-sont-des-perturbateurs-endocriniens-potentiels\\_5349756\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/09/03/les-deux-tiers-des-residus-de-pesticides-dans-l-alimentation-sont-des-perturbateurs-endocriniens-potentiels_5349756_3244.html)

***Près des deux tiers des résidus de pesticides détectés dans l'alimentation européenne sont le fait de molécules suspectées d'être des perturbateurs endocriniens. C'est le principal enseignement d'une enquête rendue publique mardi 4 septembre par l'organisation non gouvernementale (ONG) Générations futures, menée sur la base du programme de surveillance européen coordonné par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), dont les [résultats](#) ont été publiés cet été.***

Le constat de l'association est de nature à reposer la question des risques chroniques potentiels pour le consommateur liés à la présence de traces ténues de produits phytosanitaires dans l'alimentation.

Pour l'EFSA, les résidus de pesticides présents dans 96,2 % des échantillons d'aliments testés en 2016 par les Etats membres de l'UE se situent dans les limites légales, c'est-à-dire contenant une concentration de substances actives inférieure aux limites maximales de résidus (LMR). Les risques – aigus comme chroniques – liés à ces résidus sont donc considérés comme « faibles » par l'EFSA, et par la plupart des agences de sécurité sanitaire.

Cependant, Générations futures fait valoir qu'un certain nombre de ces pesticides sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens et sont ainsi susceptibles d'avoir des effets inattendus, à des niveaux d'exposition inférieurs aux valeurs réglementaires.

### Effet « cocktail »

En effet, explique l'association dans son rapport, la fixation de limites réglementaires « suppose que les pesticides n'ont pas d'effet en dessous d'un certain seuil ». « Or les pesticides perturbateurs endocriniens ne répondent pas forcément au principe généralement admis en toxicologie classique selon lequel la dose fait le poison, et qu'en dessous d'un certain seuil il n'y a aucun effet toxique », ajoute l'association.

« Avec les perturbateurs endocriniens, ce n'est pas la dose qui fait le poison mais plutôt la période d'exposition » – le fœtus, le nourrisson, les adolescents ou encore les personnes âgées étant les plus vulnérables.

Lire aussi : [Quand les consommateurs veulent concilier alimentation et santé](#)

De fait, le document scientifique de référence sur les perturbateurs endocriniens a été publié en 2015 par l'Endocrine Society – la principale société savante sur les questions d'hormones, qui rassemble dix-huit mille chercheurs et cliniciens internationaux. Il précise qu'il est « impossible d'identifier les seuils d'action d'un perturbateur endocrinien » en raison du fonctionnement particulier du système hormonal.

Un consensus scientifique d'ailleurs repris en France par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui, dans son [rapport de décembre 2017](#) sur les perturbateurs endocriniens, précisait que « *les recherches de ces dernières années confirment la dissociation entre la dose et l'effet des perturbateurs endocriniens, cumulée avec les effets dit "cocktail", remettent en question les raisonnements classiques de la toxicologie* ».

Or ce sont précisément les principes de la toxicologie classique qui sont aujourd'hui utilisés par les agences réglementaires pour calculer les valeurs d'exposition présumées sûres.

Au total, le programme européen de surveillance coordonné par l'EFSA a recherché 881 molécules différentes dans 41 722 échantillons d'aliments, sur lesquels 109 843 résidus de pesticides ont été quantifiés (350 des 881 molécules ciblées ont été quantifiées au moins une fois). Générations futures a recherché, parmi ces 350 molécules, lesquelles avaient fait l'objet d'au moins une publication scientifique mettant en évidence des effets de perturbation endocrinienne. C'est le cas pour 157 d'entre elles, selon le décompte de l'association. A partir des données de l'EFSA, Générations futures indique que ces 157 molécules sont à l'origine de 69 433 résidus quantifiés, soit 61,23 % du total.

Lire aussi : [Editorial. Les irréversibles contaminations de la planète](#)

## **La toxicologie classique bousculée**

« *Malheureusement, nous n'avons pas accès à suffisamment de données pour estimer la proportion d'échantillons sur lesquels on retrouve des pesticides perturbateurs endocriniens, dit François Veillerette, porte-parole de l'association. La seule chose que nous pouvons dire, c'est que près des deux tiers des résidus de pesticides quantifiés dans le cadre du programme de surveillance européen sont des perturbateurs endocriniens potentiels et que les voies d'exposition par l'alimentation doivent donc absolument être considérées par les autorités.* »

La toxicologie classique est, de plus en plus, bousculée par de profonds changements de paradigmes scientifiques. Dans une étude publiée en juin dans la revue [Environmental Health Perspectives](#), une équipe de chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) montrait par exemple que des rongeurs mâles exposés à six pesticides communs, à des doses considérées comme sans effets nocifs par les agences réglementaires, développaient des troubles métaboliques évocateurs du diabète : prise de poids doublée par rapport aux animaux non exposés, taux de cholestérol et glycémie à jeun élevés, accumulation de graisse hépatique.

Les perturbateurs endocriniens sont suspectés d'être l'une des causes de l'augmentation de certaines maladies non transmissibles (cancers hormono-dépendants, troubles neuro-comportementaux, infertilité, obésité et diabète, etc.) dans la population générale.

La question de leur inclusion – au même titre que les cancérogènes, les mutagènes et les reprotoxiques – dans la réglementation européenne est au cœur d'un long feuilleton bruxellois qui dure depuis le début des années 2000.